

**Musée du Temps - Etude de programmation complémentaire pour les salles  
des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages - Demande de subvention auprès de la Direction  
Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître son intention de participer à hauteur de 80 000 F au financement d'une étude de programmation complémentaire pour le Musée du Temps.

Il s'agit de compléter la programmation des salles des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages du Palais Granvelle consacrées aux temps sociaux, aux temps biologiques, temps philosophiques et aux temps du cosmos en harmonisation avec les autres salles.

Le coût de cette étude s'élève à 200 000 F et sera financé comme suit :

Ville de Besançon	120 000 F
DRAC Franche-Comté	80 000 F

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette opération ainsi que le plan de financement proposé et à :

- autoriser M. le Maire à solliciter le versement de la subvention de la DRAC Franche-Comté,
- encaisser celle-ci en recettes à l'imputation 92.23/7371.86021.52020,
- la réaffecter en dépenses à l'imputation 90.23/205.86021.52020 pour 44 000 F et à l'imputation 92.23/617.86021.52020 pour 36 000 F.

**M. BONNET :** Nous sommes toujours dans le financement d'études. L'exposition actuelle met l'accent sur le fait que le Musée met le temps, on nous l'annonce pour l'an 2000, où en est-on ? Je profite de la tribune du Conseil Municipal pour rappeler que Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN avait suggéré l'idée de participations privées pour accélérer le temps et l'idée éventuelle d'un club affaires Musée du Temps. Puisqu'il y a des clubs affaires dans le sport, pourquoi pas dans la culture ? Il y a aussi des lois en matière de mécénat culturel. C'est l'occasion d'en reparler.

**M. VUILLEMIN :** A l'initiative de la Ville s'est tenue au printemps une réunion avec tous les partenaires concernés, Ville, représentants de l'Etat, Région, Département, etc. Le but de cette réunion était d'arrêter de parler du Musée du Temps et essayer de se mettre d'accord sur un calendrier et sur le montage financier qui a été réalisé. L'objectif a été atteint. Je voudrais préciser tout de même que la Ville de Besançon attend toujours l'arrêté de l'Etat pour commencer les travaux, arrêté sans lequel nous ne pouvons rien faire. On montre toujours la Ville du doigt. Je crois qu'il faut aussi de temps en temps regarder les voisins.

En ce qui concerne l'état actuel de ce projet, nous nous sommes mis d'accord, et c'est une volonté qui a été réaffirmée par la Ville à cette occasion pour mener à bien la première tranche du Musée du Temps pendant ce mandat, ce qui n'est pas rien puisque si on ajoute les travaux de bâtiments, 24 MF TTC, les travaux de muséographie, presque 18 MF TTC, on arrive à des crédits de près de 42 MF.

Je voudrais ajouter qu'avant de réaliser la partie muséographique, etc. il faut commencer par faire les travaux de bâtiment. L'idée était donc aussi de bien savoir qui fait quoi au niveau des travaux de bâtiment, etc. Pour ces travaux, sont concernés la Ville, l'Etat, le Conseil Général. La Région a accordé de mémoire 2 MF par an, mais au titre du projet muséographique, donc cela ne nous servira pas dans l'immédiat. Le dossier de consultation des entreprises est prêt, nous attendons l'arrêté pour lancer les

consultations, etc. Les lenteurs ne sont pas que de notre fait ; il y a aussi des partenaires qui traînent peut-être les pieds. Néanmoins, je tiens à réaffirmer ici solennellement la volonté de la Ville de mener à bien dans le cours du mandat actuel la première tranche du Musée du Temps dans les conditions financières que je viens de décrire.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Je signale simplement que depuis 1988, nous consacrons de l'argent à la couverture qui est pratiquement terminée cette fois et cela nous a déjà coûté 10 600 000 F. Nous avons dû réaliser tranche par tranche avec les concours de l'Etat, du Conseil Général bien sûr ; il s'agit des programmes cofinancés mais on a déjà travaillé sur ce Musée du Temps à Granvelle.

**M. BONNET** : Les travaux réalisés au Palais Granvelle sont effectivement utiles pour le Musée du Temps mais on aurait dû de toute façon les réaliser. Ce que je ne comprends pas bien, c'est pourquoi vous dites que la subvention de la Région n'est pas utilisable dans l'immédiat dans la mesure où on travaille sur le bâtiment.

**M. LE MAIRE** : On commence par les travaux sur le bâtiment et après on fait le Musée. On a commencé par la couverture, après il y a 24 MF pour le bâtiment proprement dit, la restructuration et après on fera de la muséographie. C'est à ce moment-là que nous utiliserons la subvention de la Région.

**M. BONNET** : Mais on vote une subvention pour de la muséographie ?

**M. LE MAIRE** : Ce sont des études.

**M. VUILLEMIN** : Ce n'est pas la réalisation des vitrines d'exposition, etc.

**M. FERREOL** : Si les choses sont claires et les réponses satisfaisantes pour M. BONNET, je voudrais simplement ajouter une petite anecdote. Le Premier Adjoint l'a dit, nous attendons la notification des Monuments Historiques qui nous demandent par ailleurs d'intervenir sur la Porte Noire. Aussi, mettre la Ville dans l'obligation d'intervenir sur un projet quand par ailleurs on ne tient pas le calendrier de ses engagements, je dois dire qu'il y a quand même une sacrée contradiction.

Le Premier Adjoint nous a donné les éléments, c'est-à-dire que concrètement c'est en 1997 que la première tranche s'engage. C'est vrai que l'idée forte, c'est l'ouverture au public de cette première tranche réalisée pour l'an 2000. Quelle idée plus belle que d'ouvrir le Musée du Temps au passage du troisième millénaire ! Enfin, concernant en particulier ... j'ai dit une bêtise ? (rires). Vous voyant sourire, je pensais avoir fait un lapsus.

**M. LE MAIRE** : C'était tellement bien dit qu'on a tous compris que tu attendais l'an 2000 pour ouvrir le Musée du Temps.

**M. FERREOL** : Je reviens sur l'autre aspect de votre question concernant le club affaires, car c'est évidemment une proposition que je trouve tout à fait intéressante et nous travaillons sur ce point. Vous vous souvenez peut-être, à un précédent Conseil Municipal, nous avons enregistré la subvention tout à fait intéressante, même si elle est modeste, d'une entreprise bisontine. Nous avons, en la matière, vous le savez, des liens très étroits en particulier avec les laboratoires de recherche du Professeur BESSON, celui-ci étant peut-être le plus en phase et le plus lié avec notre Université. Mais c'est vrai que nous devons essayer de prospecter. Un certain nombre de démarches ont été faites, un administrateur est d'ailleurs chargé du suivi de ce dossier qui est important, vous avez parfaitement raison.

**M. LE MAIRE** : On adopte donc ce rapport avec l'abstention de M. VIALATTE que je sais en difficulté avec notre Musée du Temps.

**M. VIALATTE :** Un mot simplement Monsieur le Maire, pour vous dire que je garde la même logique de réflexion sur ce dossier que celle que j'avais eue ici même en 1992. Je constate ici les effets de ce que je vous avais présenté à l'époque, un morcellement, un tronçonnement, des dérapages dans le temps, dans le calendrier, dans le financement. Je suis logique avec moi-même, donc il serait anormal que je vote pour.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, adopte les propositions du Rapporteur.

*Visa préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 1996.*